



Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 juillet 2020

**Question n° 3**  
**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire**  
**du vendredi 28 février 2020**

Le Conseil communautaire s'est réuni le samedi onze juillet deux mille vingt à neuf heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

**COMMUNES**

**TITULAIRES**

**REPLACANTS**

<b>ARPHEUILLES</b>	Monsieur Pascal AUGENDRE	
<b>BESSAIS-LE-FROMENTAL</b>	Monsieur Serge AUDONNET	
<b>BOUZAIS</b>	Monsieur Olivier PARILLAUD	
<b>BRUÈRE-ALLICHAMPS</b>	Monsieur Roger DAGHER	
<b>CHARENTON-DU-CHER</b>	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
<b>COLOMBIERS</b>	Monsieur Daniel BÔNE	
<b>COUST</b>	Monsieur Pascal COLLIN	
<b>DREVANT</b>	Monsieur Patrick BIGOT	
<b>FARGES-ALLICHAMPS</b>	Madame Édith MICHELIC	
<b>LA CELLE</b>	Monsieur Philippe AUZON	
<b>LA GROUTTE</b>	Monsieur Philippe PERRICHON	
<b>MARÇAIS</b>	Madame Michelle RIVET	
<b>MEILLANT</b>	Madame Marie-Claude JULIEN	
<b>NOZIÈRES</b>	Monsieur Franck DAUMIN	
<b>ORCENAIS</b>	Monsieur Yann CADIER	
<b>ORVAL</b>	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à M. BLASQUEZ
<b>SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX</b>	Monsieur Claude AUBAILLY	
<b>VERNAIS</b>	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 37  
Membres votants : 38

Secrétaire de séance : Madame Jennifer TIXIER

Date de la convocation : 6 juillet 2020  
Date de l'affichage : 6 juillet 2020

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20200711-110720QUEST3-  
DE  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception préfecture : 27/07/2020

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du samedi 11 juillet 2020

**Question n° 3**

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire  
du vendredi 28 février 2020**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-26,  
il soumet à l'approbation du Conseil communautaire le procès-verbal de la séance du Conseil  
communautaire du vendredi 28 février 2020 (*joint à la synthèse*).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 37 pour, 1  
abstention (Jennifer TIXIER)**

**adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du  
vendredi 28 février 2020 (*ci-joint*).**

---

Le Président  
  
Daniel BÔNE

**Communauté de communes  
Cœur de France**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire  
du vendredi 28 février 2020 à 19 h**

---

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00.*

*Monsieur Thierry VINÇON, Président, ouvre la séance.*

*Monsieur Alain POUILLOU est désigné secrétaire de séance.*

*En ouverture de séance, Monsieur Thierry VINÇON, Président, informe le Conseil communautaire, du retrait des points 10 et 11 de l'ordre du jour, portant respectivement sur la validation des comptes de gestion 2019 et l'adoption des comptes administratifs 2019.*

*En effet, la trésorerie n'a pas pu fournir le compte de gestion à temps.*

*Ces points seront soumis à une prochaine séance du Conseil communautaire.*

**Question n° 1**

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire  
du vendredi 20 décembre 2020**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du  
vendredi 20 décembre 2019.**

**Question n° 2**

**Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2121-22 et L 5211-10 du Code  
général des collectivités territoriales**

**Le Conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la communication des  
décisions prises.**

**Question n° 3**

**Ressources humaines  
Mise à jour du tableau des effectifs**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**accepte la modification du tableau des effectifs et autorise Monsieur le Président à signer  
tous les documents nécessaires.**

**Question n° 4 A**

**Tourisme  
Mensualisation du reversement de la taxe de séjour**

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**approuve cette possibilité de paiement mensuel pour le reversement de la taxe de séjour.**

## Question n° 4 B

### Tourisme

#### Création d'une nouvelle catégorie d'hébergement pour la taxe de séjour

*Monsieur Thierry VINÇON, Président, informe les membres du conseil de la création d'une nouvelle catégorie d'hébergement qui pourrait être soumise à la taxe de séjour.*

*Monsieur Michel MROZEK demande si les camping-caristes qui stationnent à Saint-Amand-Montrond vont être soumis au paiement d'une redevance.*

*Monsieur Thierry VINÇON, Président, répond qu'il ne souhaite pas que tout soit taxé dans la ville et que les camping-caristes consomment ainsi plus dans le commerce de la Ville.*

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **approuve l'ajout de la catégorie d'hébergement « auberges collectives »,**
- **fixe le tarif de la taxe de séjour à 0,80 € par personne et par nuitée.**

## Question n° 4 C

### Tourisme

#### Convention de coopération entre les Offices de tourisme du Berry Saint-Amandois

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**autorise, Monsieur le Président, à signer la convention de coopération.**

## Question n° 5

### Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme

#### Local de l'Habitat- PLUi-H : arrêt projet et bilan de la concertation

*Monsieur Thiery VINÇON, Président, présente le dossier de PLUi-H. Il rappelle que le premier dossier a fait l'objet d'un avis défavorable de Madame la Préfète, qui a considéré que la consommation d'espace était trop importante.*

*Il rappelle les différentes réunions de travail ou publiques qui ont eu lieu. Il rappelle enfin que le territoire de Cœur de France couvre 379 km<sup>2</sup> et que l'habitat et les bâtiments économiques ne couvrent que 3,9 % de cette surface. Le reste, soit plus de 96 %, demeure en terres agricoles et naturels.*

**Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le retrait de la délibération n° 7 B du 15 février 2019, concernant le bilan de la concertation publique et l'arrêt de projet de PLUi-H,
- **DECIDE** de tirer le bilan de la concertation publique : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, le Conseil communautaire considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure. Le bilan de la concertation sera annexé à la présente délibération,

- **DECIDE** d'arrêter le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de la Communauté de communes Cœur de France tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **DIT** que les communes membres ont 3 mois à compter de la réception de la présente délibération pour émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement (conformément à l'article L153-15 du code de l'urbanisme), et qu'en l'absence de réponse à l'issue de ce délai, leur avis sera réputé favorable,
- **DIT** que la présente délibération et ses annexes seront transmis aux personnes publiques associées visées aux articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme et, notamment, à :
  - Monsieur le Préfet,
  - Monsieur le Président du Conseil Régional,
  - Monsieur le Président du Conseil Départemental,
  - Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture,
  - Monsieur le Président de la Chambre des métiers,
  - Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie,
  - Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Pays Berry Saint-Amandois,
  - Monsieur le Président de l'Agence Régionale de la Santé,
  - à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
  - à la Direction Départementale des Territoires,
  - au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,
  - à la Commission Départementale de la Protection des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers,
  - aux communes limitrophes,
  - aux intercommunalités limitrophes.

Le dossier définitif du projet de PLUi-H tel qu'arrêté par le Conseil communautaire est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et dans les mairies des communes membres durant un délai d'un mois.

### **Question n° 6**

#### **Acquisition et revente de terrains à la zone d'activité des Carmes**

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 30 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD) autorise Monsieur le Président à :**

- **acquérir pour partie les parcelles cadastrées BI 22- BI 109- BI 116- BI 119- BI 150 pour une superficie totale d'environ 14 214 m<sup>2</sup>, au prix de 2 € le m<sup>2</sup>,**
- **revendre ces terrains aux entreprises, au prix de 5,60 € le m<sup>2</sup>,**
- **signer tous les documents à intervenir.**

## Question n° 7

### Acquisition de terrain pour la future station d'épuration de la Ville de Saint-Amand-Montrond

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le principe d'acquisition de la parcelle section BN1 de la Ville de Saint-Amand-Montrond au lieu-dit « Le quart Aury » d'une superficie de 41 329 m<sup>2</sup> pour un montant de 18 000 €,
- autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la transaction.

## Question n° 8

### Aménagement numérique du territoire Avenant à la convention avec le Syndicat Berry Numérique

*Monsieur Thierry VINÇON, Président, indique qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un avenant avec le syndicat Berry Numérique, qui est chargé du déploiement de la fibre, pour y intégrer des modifications sur les communes de Colombiers, de Drevant et d'Orcenais.*

*Monsieur Gilbert AUBRUN, s'étonne qu'il soit nécessaire d'implanter quelques poteaux bois pour ce déploiement. Monsieur*

*Pascal COLLIN, répond que certains poteaux existants ne peuvent pas supporter de câbles supplémentaires pour des questions de sécurité, d'après les calculs faits par les concessionnaires. Les autorisations d'installer un fil supplémentaire sur ces poteaux n'a donc pas pu être obtenue. Au regard de la longueur de réseau fibre installé, il était impossible d'enfouir la totalité du réseau, cela aurait été trop onéreux. La solution des poteaux, bien que jugées peu esthétique, est la seule solution qui permette à un maximum d'habitants de Cœur de France (92 %) d'être desservi par la fibre. Il faut donc parfois accepter d'avoir un poteau devant chez soi pour que nos voisins puissent aussi bénéficier de ce service à l'autre bout de la rue.*

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- valide ces travaux supplémentaires dont la participation financière sera partagée à hauteur de 50 % entre Cœur de France et les communes concernées,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1, à la convention initiale signée avec le Syndicat Berry Numérique.

## Question n° 9

### Centre Balnéoludique- Balnéor Contrat de concession de service public : avenant n° 2

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 30 pour et 1 contre (Jacqueline MALLARD)**

**autorise Monsieur le Président à signer, l'avenant n° 2 au contrat de concession de service public.**

## Question n° 10

### Débat sur les orientations budgétaires 2020

*Comme chaque année, un débat se tient au sein du conseil communautaire, autour des orientations budgétaires de l'année à venir.*

*Monsieur Thierry VINÇON, Président, rappelle les différents domaines d'intervention de Cœur de France ainsi que les actions qui ont été menées sur l'année écoulée. Il précise enfin les orientations pour l'année 2020 : poursuite des travaux en cours : La Passerelle, voiries, passage en « tout Led », finalisation du PLUi-H et du RLPi,*

*Madame Jacqueline Mallard considère que sa commune n'a pas eu tous les travaux qu'elle souhaitait. Elle en a assez de l'esprit communautaire qui oblige à partager les travaux entre les différentes communes.*

*Monsieur Thierry VINÇON, Président, répond qu'il y a eu beaucoup de travaux faits par Cœur de France et que cela a été possible justement parce que les communes ont été solidaires. Les travaux d'assainissement, d'enfouissement, ... ne se voient pas forcément et ils sont pourtant bien faits. Il précise enfin que la commune de Nozières a bénéficié de beaucoup de travaux durant ces dernières années.*

*Monsieur Michel MROZEK, regrette que le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire n'ait pas pu aboutir alors que toutes les conditions étaient réunies. Monsieur Thierry VINÇON, Président, répond que la DRAC n'a pas tenu ses promesses en bloquant ce projet avec toutes ses prescriptions.*

*Monsieur Pascal COLLIN intervient enfin pour préciser, au sujet du projet de passage au « tout Led » que les communes font ensuite des économies importantes dans les consommations et donc les dépenses de fonctionnement et que Cœur de France fait également des économies, car le prix de la maintenance sur le LED est bien inférieur à celui des autres types d'éclairage.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**donne acte à Monsieur le Président de la tenue de ce débat.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.*